Services publics 75
la cgt
Comité des syndicats Ville de Paris

A l'attention du Maire de Paris
Emmanuel Gregoire
et des Conseillers de Paris

# LETTRE OUVERTE

Paris, le 12 novembre 2026

Monsieur le Maire de Paris,

Les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris vous saisissent de nouveau par « Lettre ouverte », sur les conditions d'organisation du processus électoral en vue des élections professionnelles qui se dérouleront du 03 décembre au 10 décembre 2026.

Pour rappel, l'exécutif « dit de gauche » qui a mis en place le vote par correspondance en 2018 puis le vote électronique dès 2022, claironnait par la voix d'Anne Hidalgo, dont vous avez été le premier adjoint, dans un de ses livres qu'elle a sans doute écrit en 2019 :

« Pour le budget participatif, nous sommes allés à la rencontre des gens, nous avons mis des urnes dans la rue, nous leur avons parlé, nous les avons écoutés, **et la modalité de vote qui a eu le plus de succès, ce n'est pas le site internet, mais bien la bonne vielle urne électorale**. » Anne HIDALGO, *Le lieu des possibles Cultiver p104*.

Ce qui est valable pour vos élections, devient différent pour les agents de la collectivité parisienne qui élisent leurs représentants. Cette lettre ouverte a pour ambition de voir si vous serez dans la continuité méprisante des personnels en tant que nouveau Maire de Paris, pour leurs élections professionnelles de décembre 2026.

Les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris revendiquent le vote à l'urne considérant qu'il est le moyen de vote le plus démocratique, qu'il est le seul mode de scrutin à posséder une dimension collective, qu'il permet à l'ensemble des agents de partager un moment citoyen pendant leur temps de travail, et qu'il assure une accessibilité de vote équitable entre les catégories C, B et A, entre les filières ouvrières, techniques et administratives…

Il reste incontestablement l'unique mode de scrutin accessible à toutes et tous.

Monsieur le Maire de Paris, nous vous interpellons de nouveau à ce stade, c'est-à-dire 3 semaines avant le début du scrutin pour vous faire part d'une multitude d'exemples de sabotages , notamment sur l'avancée opérationnelle de la DRH et de certaines directions de la Ville de Paris, concernant l'utilisation des boites mails professionnelles qui seront indispensables aux agents pour accéder au scrutin de vote.

Tout d'abord, la direction de la Propreté et de l'Eau, direction championne olympique du foutage de gueule de ses agents lors de la réforme du temps de travail, s'est permise de communiquer des informations erronées sur les modalités de vote en expliquant dans le DPE Infos de septembre 2026 :

« **pour participer, vous aurez besoin de votre numéro SOI, ainsi que de votre identifiant et votre mot de passe, qui vous seront adressés avant le scrutin par voie postale à votre domicile.** ». Mais pourquoi ne répéterait-elle pas les fausses informations déjà diffusées aux agents, lors du scrutin de 2022 ? L'ancien directeur au commandes à cette époque ayant été promu pour service rendu.

Actuellement, 10 000 boites mails ***@paris.fr*** sont inactives, toutes directions confondues.

Pour les agents et plus particulièrement pour celles et ceux pour qui l'informatique n'est pas l'outil de travail, que font les directions depuis des mois ? Les directions auraient dû et doivent octroyer des créneaux horaires sur leur temps de travail afin que leur hiérarchie leur permettent l'activation de leur boite mail *@paris.fr.*

Le 04 novembre dernier, une attaque informatique a eu lieu sur « intraparis » qui a eu pour conséquence le blocage de nombreuses boites mail @paris.fr. À priori, la DRH nous a communiqué le chiffre de 10 000 boites mail concernées. Par sécurité, la DSIN a mis en place une double authentification pour que ces agents puissent de nouveau accéder à leur boite mail *@paris.fr*.

**Nous avons donc potentiellement : 20 000 agents qui ne sont pas en conditions de pouvoir voter, soit plus d'un tiers !!!**

Evidemment, les agents concernés pour qui l'informatique n'est pas leur outil de travail, mais qui avaient réussi à mettre en fonction leur boite mail *@paris.fr*, se retrouvent de nouveau empêcher de voter.

Là aussi, les directions doivent accompagner chaque agent concerné par cette double authentification pour réactiver leur boite mail @paris.fr.

Les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris vous somment de mettre les directions au travail, face à un désastre annoncé en matière de participation pour les élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026.

Monsieur le Maire de Paris, vous organisez par ces méthodes le vol des élections professionnelles qui appartiennent aux agents et à leurs organisations syndicales.

Vous avez la responsabilité que chaque agent de la collectivité parisienne puisse accéder au scrutin de vote. Pour se faire, l'exécutif doit en urgence communiquer auprès de la DRH et des directions pour faire activer les boites mail *@paris.fr* et donner instructions aux hiérarchies de les faire activer sur chaque lieu de travail.

Nous vous l'avons déjà écrit et nous vous le répétons, un empêchement significatif des personnels à pouvoir s'exprimer pour élire leurs futurs représentants, entrainera des conséquences dont vous aurez l'entière responsabilité.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire de Paris, nos salutations syndicales.

**Pour les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris**
**Le coordinateur**
**Christophe FARINET**

Comité CGT ville de Paris
Bourse du Travail, 3 rue du château d'eau 75010 Paris
comite.cgt.villedeparis@gmail.com